



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0500**

commune (s) : Bron

objet : Quartier de Terrillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

**Commission permanente du 12 octobre 2015****Décision n° CP-2015-0500**

objet : **Quartier de Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subvention - Approbation de conventions**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville Métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0633 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2015.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Bron inscrits au contrat de ville de la Métropole de Lyon. Le quartier concerné est celui de Terrailon.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de développement social et urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers, syndicats de copropriétés) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration et le maintien du lien social,
- la médiation entre les habitants et les partenaires, leurs représentants syndicats de copropriété et bailleurs,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants,
- le sur-entretien des parties communes.

La gestion sociale et urbaine de proximité est un axe essentiel du développement urbain et social du quartier de Terrailon. Ces actions permettent d'accompagner et de pérenniser les opérations réalisées et en cours dans le cadre du renouvellement urbain.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2015, le coût global de la GSUP sur la Commune de Bron, quartier de Terrailon, est estimé à 430 329 € TTC, avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon d'un montant de 160 883 € TTC, au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2015 sur la Commune de Bron, quartier Terrailon, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2015-0663 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente ;

#### DECIDE

##### 1° - **Approuve** :

a) - les programmations de gestion sociale et urbaine de proximité de Bron, pour le quartier de Terrailon, pour l'année 2015, telles que ci-annexées,

b) - l'attribution de subvention de fonctionnement à hauteur de 160 883 € TTC réparties comme suit :

- 19 208 € au profit de la Régie Delastre,
- 11 860 € au profit de l'Agence Centrale,
- 42 115 € au profit de la Régie Gambetta,
- 45 000 € au profit de la Régie de quartier RIB,
- 4 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 20 700 € au profit de la Ville de Bron,
- 18 000 € au profit de l'association COBRA,

c) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Métropole de Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 657 4 - fonction 52 - opération n° 0P17O4362.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.**